



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association CRI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020
Association CRI
8-10 rue Charles V - 75004 Paris
Ce rapport contient 21 pages
Référence : ILL/EJ/SM



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association CRI

Siège social : 8-10 rue Charles V - 75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2020

Aux administrateurs de l'association CRI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CRI relatifs à l'exercice clos le 31 août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 décembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importants auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gérant arrêté le 17 décembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies

ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 janvier 2021

KPMG S.A.

Isabelle Le Loroux
Associée

BILAN ACTIF

en €	31/08/2020			31/08/2019
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
Immobilisations incorporelles	440 000	-35 200	404 800	422 400
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, logiciels, ...droits et val. Similaires				
Autres immobilisations incorporelles	440 000	-35 200	404 800	422 400
Immobilisations incorporelles en cours			0	
Avances et acomptes			0	
Immobilisations corporelles	1 218 708	-427 665	791 043	841 475
Terrains			0	
Constructions			0	
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 028 760	-366 057	662 702	776 372
Autres immobilisations corporelles	189 948	-61 607	128 341	65 102
Immobilisations corporelles en cours			0	
Avances et acomptes			0	
Bien reçus par legs ou donations dest. à être cédés			0	
Immobilisations financières	5 295	0	5 295	7 937
Participations et Créances rattachées			0	
Autres titres immobilisés			0	
Prêts			0	
Autres	5 295		5 295	7 937
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 664 003	-462 865	1 201 138	1 271 811
Stocks et en cours				
Créances	1 296 461		1 296 461	453 556
Avances et acomptes versés sur commande	0		0	24 559
Créances clients, usagers et comptes rattachés	35 980		35 980	51 786
Créances reçues par legs ou donations			0	
Autres créances	1 260 481		1 260 481	377 210
Disponibilités	4 526 512		4 526 512	1 652 401
Charges constatées d'avance	112 386		112 386	115 042
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 935 359		5 935 359	2 220 298
Frais d'émission d'emprunt (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)	7 599 362		7 136 497	3 492 809

BILAN PASSIF

en €	31/08/2020	31/08/2019
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	69 500	69 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	69 500	69 500
Réserves		
Autres		
Report à nouveau	171 920	153 899
Excédent ou déficit de l'exercice	19 897	18 021
Situation nette	261 317	241 420
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	791 043	841 475
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 052 361	1 082 895
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 214 141	802 925
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	4 214 141	802 925
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	0	0
Avances et acomptes reçus	19 706	19 202
Dettes fournisseurs et Comptes rattachés	1 523 597	1 270 433
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	312 359	272 367
Autres dettes	4 333	23 877
Produits constatés d'avance	10 000	21 110
TOTAL DETTES (IV)	1 869 996	1 606 989
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	7 136 497	3 492 809

COMPTE DE RÉSULTAT

en €	31/08/2020	31/08/2019
Ventes de biens et services	407 492	138 636
Ventes de biens		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations	407 492	138 636
<i>dont parrainages</i>		
Production vendue		
Produits de tiers financeurs	12 171 919	8 293 729
Subventions d'exploitation		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 496 275	608 133
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 756	6 670
Mécénats	10 000	1 500
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières	6 846 842	6 452 970
Reprises sur amort., dépréc., prov. et transferts de charges	9 117	24 332
Utilisation des fonds dédiés	802 926	1 199 615
Autres produits	2	509
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	12 579 411	8 432 365
Autres achats et charges externes	3 103 371	3 863 685
Aides financières	1 767 287	1 133 097
Impôts, taxes et versements assimilés	39 960	47 711
Salaires et traitements	2 292 288	1 913 124
Charges sociales	1 051 362	834 655
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	271 373	191 492
Reports en fonds dédiés	4 214 141	527 571
Autres charges	75 794	49 280
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	12 815 576	8 560 615
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-236 166	-128 250
Produits financiers d'autres valeurs mobilières	5 195	2 447
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	5 195	2 447
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 195	2 447
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-230 970	-125 803
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 119	9 642
Produits exceptionnels sur opération en capital	253 773	173 892
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	257 892	183 534
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	5 778	38 771
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	5 778	38 771
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	252 114	144 763
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 246	938
Total des produits (I + III + V)	12 842 498	8 618 345
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	12 822 601	8 600 324
EXCEDENT OU DEFICIT	19 897	18 021
Dons en nature		
Prestations en nature	1 339 041	1 445 000
Bénévolat	99 900	125 000
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 438 941	1 570 000
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	1 339 041	1 445 000
Personnel bénévole	99 900	125 000
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 438 941	1 570 000

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers ; elle comporte des éléments d'information complémentaires aux comptes proprement dits, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de l'activité et du résultat de l'Association.

Elle complète donc le bilan de l'exercice clos le 31 août 2020, dont le total est de 7 136 769 € et le compte de résultat de l'exercice dont le solde présente un excédent de 19 897 €.

1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION ET ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

1.1 DESCRIPTION DE L'ASSOCIATION

Le CRI est une association régie la loi du 1er juillet 1901

Le CRI expérimente et promeut de nouvelles manières d'apprendre, d'enseigner, de faire de la recherche et de mobiliser l'intelligence collective dans les domaines des sciences du vivant, de l'apprendre et du numérique pour relever les défis mondiaux.

Il développe des méthodes pédagogiques et des outils pour catalyser le questionnement et l'engagement des apprenants, la cocréation et le partage de solutions ouvertes. Ces programmes vont de la maternelle au lycée, avec Savanturiers - École de la Recherche, de la licence au doctorat et s'étendent tout au long de la vie, au sein de l'Université de Paris.

Il accueille un collectif de chercheurs qui travaillent dans son laboratoire de recherche aux interfaces des sciences de la vie, des sciences de l'apprentissage et de la technologie numérique et héberge des labs de prototypage et d'incubations de projets.

Le CRI participe à la transformation des systèmes d'éducation et de recherche aux niveaux national et international

1.2 ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

L'exercice 2019/2020 a été marqué par le dépassement du seuil d'assujettissement à la TVA de 72 000 euros en juin 2020.

Par ailleurs, l'association a effectué une demande d'activité, et est désormais reconnue comme organisme de formation.

Enfin, début janvier 2020, la découverte d'un nouveau coronavirus (SARS-CoV-2) a été annoncée par les autorités sanitaires chinoises et l'OMS. Ce virus circule activement dans un grand nombre de pays, ce qui conduit les autorités gouvernementales à prendre des mesures restrictives. Tout en assurant une continuité de l'activité dès lors qu'elle est possible, l'association privilégie la santé de ses collaborateurs et veille à respecter les mesures restrictives en vigueur en France.

L'association a mis en place des mesures de chômage partiel à compter du 16 mars 2020. Elle n'anticipe cependant pas d'incidence sur ses actifs et passifs au 31 août 2020. L'impact à moyen terme de l'épidémie sur les perspectives d'activité de l'association n'est pas quantifiable à ce jour et dépendra de multiples facteurs, notamment de l'étendue et de la durée de l'épidémie.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRÉSENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

2.2 RÈGLES COMPTABLES

2.2.1 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

2.2.2 Changements de méthodes comptables

Néant.

2.2.3 Changement d'estimation comptable

Néant.

2.2.4 Evolution des lois et règlements

Néant.

2.3 MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Étant précisés les points suivants :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Immo. Incorporelles – réservation de lits	25 ans	Linéaire

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Le CRI n'inscrit à l'actif de son bilan que les biens dont le coût d'acquisition est supérieur à 1000 euros TTC

Les immobilisations sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

Types d'immobilisations	Durée	Mode
Matériel de laboratoire	3 à 5 ans	Linéaire
Installations et agencements	3 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	2 à 3 ans	Linéaire
Mobiliers	3 ans	Linéaire

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Comptabilisation des subventions reçues et du mécénat

Le fait génératrice de la comptabilisation en compte de produits résulte des conventions ou de la notification de la décision pour les subventions publiques et pour les financements privés.

3 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 ACTIF

3.1.1 Tableau des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

	31/08/2019	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/08/2020
Immobilisations incorporelles				
Droit de réservation	440 000	-		440 000
	440 000	-	-	440 000
Immobilisations corporelles				
Installations et agencements	14 148	9 541		23 689
Matériel et outillage industriel	932 680	96 080		1 028 760
Matériel et mobilier de bureau et informatique	68 539	97 720		166 259
	1 015 367	203 341	-	1 218 708
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	7 937	328	2 970	5 295
	7 937	328	2 970	5 295
TOTAL Brut	1 463 303	203 669	2 970	1 664 003

3.1.2 Tableau des amortissements

	31/08/2019	Dotations	Diminutions	31/08/2020
Immobilisations incorporelles				
Droit de réservation	17 600	17 600		35 200
	17 600	17 600	-	35 200
Immobilisations corporelles				
Matériel et outillage industriel	156 307	219 336		375 643
Matériel et mobilier de bureau et informatique	17 585	34 437		52 022
	173 892	253 773	-	427 665
TOTAL Amortissements et Dépréciations	191 492	271 373	-	462 865
IMMOBILISATIONS NETTES	1 271 811			1 201 138

3.1.3 Etat des créances

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Autres immobilisations financières	5 295	-	5 295
<i>De l'actif circulant</i>	Autres créances clients	35 980	35 980	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 600	3 600	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	7 755	7 755	
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	2 666	2 666	
	Subventions à recevoir	215 189	215 189	
	Débiteurs divers	1 031 271	1 031 271	
Charges constatées d'avance		112 386	112 386	
TOTAL		1 414 142	1 408 847	5 295

3.1.4 Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/08/2020	31/08/2019
Créances clients		
Facture à établir	24 544	31 667
Créances fournisseurs		
Avoirs à recevoir	21 804	11 239
Acomptes sur commandes	-	24 559
Autres Créesances		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	3 600	10 370
Etat - Produits à recevoir	225 610	62 632
Autres créances		
Autres produits à recevoir	1 009 467	292 970
TOTAL	1 285 025	433 436

Les autres produits à recevoir se décomposent comme suit :

- Subvention, dons, mécénat et contributions financières à recevoir : 989 k€
- Divers remboursements à recevoir : 20 k€

3.1.5 Disponibilités

Le solde au 31 août 2020 est de 4 526 512 €. Ce montant correspond au solde des comptes suivants :

- Comptes bancaires : 85 395 €
- Comptes livret : 4 435 936 €
- Caisse + Paypal : 1 119 €
- Intérêts courus : 4 062 €

3.1.6 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 112 386 € sont relatives à des factures fournisseurs datées d'avant le 31 août 2020 concernant des charges postérieures à cette date.

3.2 PASSIF

3.2.1 Fonds propres avant affectation du résultat

	A l'ouverture	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres avec droit de reprise					-
Fonds propres sans droit de reprise	-				-
Réserves pour projets associatifs	69 500			- 38 018	31 482
Report à nouveau	153 899	56 039			209 938
Résultat de l'exercice	18 021	- 18 021	19 897		19 897
Situation nette	241 420				261 317
Subvention d'investissement	841 475		203 341	- 253 773	791 043
TOTAL	1 082 895	38 018	223 238	- 291 791	1 052 360

3.2.2 Provisions pour risque et charge

Aucune provision pour risque et charge n'a été comptabilisée.

Le montant de la provision pour indemnités de départ à la retraite fait l'objet d'une mention en annexe.

3.2.3 Fonds dédiés

Le CRI a appliqué l'option offerte par nouveau règlement 2018-06 sur la comptabilisation du financement privé des immobilisations : fonds dédiés/report en résultat au même rythme que les amortissements

Fonds dédiés	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Solde Fin d'exercice
Fonds dédiés Mairie de Paris Investissements	263 930	3 286 575		3 550 505
Fonds dédiés Ministère Education Nationale	-	12 665		12 665
Fonds dédiés Institut Catholique de Lille	-	152 775		152 775
Fonds dédiés SMEREP	-	2 920		2 920
Fonds dédiés Lutte Cecité Surdité	-	12 390		12 390
Fonds dédiés Porticus France	-	5 055		5 055
Fonds dédiés Ecole Normale Supérieure	-	18 778		18 778
Fonds dédiés Institut Innovant de Formation par la Recherche	-	37 730		37 730
Fonds dédiés Fondation L'Oréal	-	11 500		11 500
Fonds dédiés Thales	5 529		4 255	1 274
Fonds dédiés Fondation de France	2 478		2 478	-
Fonds dédiés Défenseur des droits	3 418		3 418	-
Fonds dédiés fondation Bettencourt - droit de réservation	422 400		17 600	404 800
Fonds dédiés Pileje	1 577	2 172		3 749
Fonds dédiés Caisse des dépôts et consignations E-fran	53 225		53 225	-
Fonds dédiés Université Paris Descartes	50 369		50 369	-
Total	802 926	3 542 560	131 345	4 214 141

Les fonds dédiés ont été mouvementés au cours des deux derniers exercices.

3.2.4 Etat des dettes

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine à plus d'1 an à l'origine	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés		1 523 597	1 523 597		
Personnel et comptes rattachés		118 475	118 475		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		182 408	182 408		
<i>Etats et autres collectivités publiques</i>	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée	1 672 9 804	1 672 9 804		
Autres dettes		24 040	24 040		
Produits constatés d'avance		10 000	10 000		
TOTAL		1 869 996	1 869 996	-	-
Emprunts souscrits en cours de l'exercice					
Emprunts remboursés au cours de l'exercice					

3.2.5 Charges à payer

CHARGES A PAYER	31/08/2020	31/08/2019
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	1 082 609	984 173
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales à payer	300 883	101 197
Impôts et taxes à payer	11 476	18 091
Autres dettes		
Autres charges à payer	4 333	23 877
TOTAL		1 399 300
		1 127 339

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION	31/08/2020	31/08/2019
Ventilation des produits d'exploitation		
Prestations d'enseignement	84 837	57 761
Animations ateliers péri-scolaires	267 938	78 680
Prestations de formation	32 045	-
Prestations annexes	22 672	2 195
Ventilation des subventions d'exploitation		
Subventions publiques	4 496 275	608 133
Dons et mécénat	6 863 599	6 461 140
Ventilation des autres produits d'exploitation		
Produits divers de gestion	2	509
Transferts de charges	9 117	24 332
Utilisation fonds dédiés	802 926	1 199 615
TOTAL	12 579 411	8 432 364

4.2 CHARGES D'EXPLOITATION

Il s'agit pour l'essentiel de :

En €	31/08/2020	31/08/2019
Rémunération du personnel	3 343 650	2 747 779
Subvention accordées	1 767 287	1 133 097
Achats non stock. mat. et fourn.	325 171	911 126
Achats d'études et prest. de serv.	960 559	891 000
Déplac., missions, réceptions	316 978	559 184
Report en fonds dédiés	4 214 141	527 571
Personnel extérieur à l'entreprise	360 311	390 396
Entretien et réparations	352 682	308 793
Locations	296 207	272 474
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	228 666	207 464
Dotation aux amortissements	271 373	191 492
Divers services extérieurs	199 365	232 984
Publicité, publications, relat. Publ.	63 433	90 265
Divers charges de gestion courante	75 759	49 280
Impôts et taxes sur rémunération	39 960	47 711
TOTAL	12 815 541	8 560 615

4.3 VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

	Nombre de cadres	Nombre de non cadres	Effectif total
2019	25	12	37
2020	28	18	46

4.4 AUTRES INFORMATIONS

4.4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Conformément à l'article 261-7.1°d du Code général des impôts et en application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevé à 49 123 € sur la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

4.4.2 Honoraire des commissaires aux comptes

La charge de l'exercice relative aux honoraires du commissaire aux comptes s'élève à 13 999 euros.

4.4.3 Contributions volontaires en nature

Conformément au règlement ANC 2018-06, nous avons procédé à la comptabilisation des contributions volontaires en nature.

Dans le cadre du département Frontière du Vivant et de l'Apprendre, créé par l'Université de Paris (issue de la fusion des Universités Paris Descartes et Diderot) et CRI en 2016, l'ensemble des activités menées au sein de ce département couvre la mise à disposition de personnel enseignant, la coordination pédagogique, la gestion administrative et financière de plusieurs conventions s'élève à 1 315 K€.

A compter du 1^{er} janvier 2020, le CRI héberge et contribue au fonctionnement de l'UMR 1284 créée par l'Université de Paris et l'Inserm, dans le cadre des activités portées par l'UMR, l'INSERM a contribué aux activités de recherche à hauteur de 24 K€.

Dans le cadre des activités des Savanturiers, le nombre d'heures de bénévolat est de 1608 h, elle couvre l'accompagnement des projets en classe de la maternelle au lycée, les contributions des enseignants au format ou à leur rôle d'ambassadeur, ces heures sont valorisées à 99,9 K€.

Méthode de valorisation des contributions volontaires en nature

La valorisation des contributions volontaires est une estimation des dépenses engagées par le département universitaire. L'exercice comptable universitaire est calée sur l'année civile. Les données définitives seront disponibles 6 mois après le 31 décembre de l'année en cours.

Par ailleurs, les heures de bénévolats effectuées dans le cadre du programme Savanturiers sont valorisées au taux horaire brut chargé de travaux dirigés (arrêté du 6 novembre 1989 fixant les taux de rémunération des heures complémentaires et vacations d'enseignement - BO n°25 du 13/07/2019), soit 62,15 € pour l'année 2019/2020.

4.4.4 Information concernant les transactions non courantes ou non conclues à des conditions normales

L'association a reçu une contribution financière de la part de la Fondation Bettencourt Schueller, administratrice de l'association.

- Modalités : Soutien aux activités et au fonctionnement du CRI
- Montant des fournitures, investissements ou services perçus au cours l'exercice 2019/2020 : 6 709 032 €

L'association n'a pas bénéficié de transactions non conclues à des conditions normales.

4.5 ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.5.1 Engagements donnés

Le 1er avril 2016, la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) et SCIRE signé le bail civil en l'état futur d'achèvement concernant les locaux situés au 8/10 Charles V, Paris IV pour une durée de 50 ans à compter de la prise de possession des lieux. Le montant appelé par la RIVP s'élève à 20 M€ au 31/08/2020.

Le montant des indemnités de fin de carrière, estimé au 31/08/2020 s'élève à 30 442 €.

4.5.2 Engagements reçus

Lors de la séance de son conseil d'administration qui s'est tenu le 18 novembre 2014, la Fondation Bettencourt Schueller a approuvé son soutien au Centre de recherches interdisciplinaires pour le financement des investissements (travaux et équipements) afin de couvrir les coûts liés au bail signé avec la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). Le montant couvert par la Fondation Bettencourt Schueller s'élève à 20 M€ au 31/08/2020.